



Ministère de l'Égalité des territoires  
et du Logement

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie

## Dossier de presse

# Palmarès 2013 des initiatives locales pour la rénovation énergétique



Paris, 13 décembre 2013

# SOMMAIRE

## **Un plan de rénovation énergétique de l'habitat ambitieux ..... 2**

Les principaux axes du plan de rénovation énergétique.....2

Une implication essentielle de l'ensemble des acteurs ..... 3

## **L'appel à projets sur les initiatives locales**

### **pour la rénovation énergétique ..... 4**

Le Palmarès 2013 ..... 4

La localisation des lauréats de l'appel à projets..... 6

## **Les lauréats du Palmarès 2013..... 7**

Brest Métropole Océane - « Tinergie » ..... 7

Pays Ardèche Verte - « Habiter mieux en Ardèche Verte » ..... 7

Communauté de Communes du Pays des Herbiers - « Vers un habitat durable » ..... 8

Grenoble Alpes Métropole - « Mur Mur Campagne isolation » ..... 8

Conseil régional d'Ile-de-France - « Energies Posit'IF » ..... 9

Association de Communautés de Communes Biovallée - « DORéMI » ..... 9

Conseil régional du Nord Pas-de-Calais - « Plan 100 000 logements » ..... 10

Conseil général de Saône-et-Loire - « Politique de lutte contre la précarité énergétique » ..... 10

Communauté de Communes Loches Développement - « Mise en place d'une filière d'éco-construction » ..... 11

Conseil régional de La Réunion - « Dispositif de lutte contre la précarité énergétique » ..... 11

Liste de l'ensemble des candidats (par région) ..... 12

# Un plan de rénovation énergétique de l'habitat ambitieux

Le plan de rénovation énergétique des logements, annoncé le 21 mars 2013 et mis en œuvre en septembre dernier, va permettre de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017, afin d'atteindre une diminution de 38 % des consommations d'énergie d'ici à 2020.

Cet objectif répond à une triple ambition :

- **environnementale** : lutter contre le dérèglement climatique ;
- **sociale** : lutter contre la précarité énergétique ;
- **économique** : lutter pour préserver le budget des ménages (la facture annuelle de chauffage représente environ 900 € en moyenne par ménage, et la différence entre une maison « basse consommation » et une maison mal isolée peut varier de 250 € à 2 500 €).

## Les principaux axes du plan de rénovation énergétique

### Enclencher la décision de travaux

Un véritable service public de la rénovation énergétique est opérationnel depuis septembre 2013 et accessible via :

- **Le réseau des 450 Points rénovation info service (PRIS)** sont la clé de voûte du dispositif, véritable service public de proximité : présents sur l'ensemble du territoire, ils offrent un service gratuit, simple et direct ;
- **Un n° Azur 0810 140 240** a été mis en place pour répondre aux questions et orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le PRIS le plus proche ;
- **Un site Internet dédié [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)** permet aux particuliers d'avoir de premières réponses à leurs questions et de prendre directement rendez-vous avec un conseiller du PRIS.

### Financer les travaux

Le plan renforce le soutien apporté aux ménages les plus modestes et ouvre également les aides aux ménages des classes moyennes :

- **Pour les ménages les plus modestes, une subvention renforcée (qui couvre jusqu'à 50 % du montant des travaux, contre 35 % auparavant) et une prime de 3 000 €** : pour lutter contre la précarité énergétique, le plafond de ressources donnant accès aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a été relevé (26 000 € pour un couple sans enfant en province, contre 17 000 € auparavant) : 46 % des Français sont désormais éligibles à ces aides.
- **Pour les ménages des classes moyennes, une nouvelle prime d'un montant de 1 350 €** : le programme Investissements d'avenir est mobilisé massivement, dès 2013 et en 2014, au service de ceux qui en ont le plus besoin. Ce dispositif permettra de financer durant deux ans une prime de 1 350 €, qui sera attribuée aux ménages ayant des revenus modestes ou moyens, et ne bénéficiant pas de la prime de 3 000 €.
- **Pour tous, sans plafond de ressources** : le crédit d'impôt développement durable (CIDD) et l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) ont été optimisés et recentrés sur les rénovations lourdes.

## Sensibiliser le public



Le Gouvernement a conçu une campagne de communication de grande ampleur spécifiquement dédiée à promouvoir auprès des ménages bénéficiaires la simplicité et l'accompagnement, ainsi que l'ensemble des aides financières renforcées et adaptées à toutes les situations. Objectif : informer les Français sur l'intérêt d'éco-rénover leur logement et l'importance des aides déployées par les pouvoirs publics, et les inciter à engager des travaux de rénovation énergétique.

Par ailleurs, **2 000 ambassadeurs de la rénovation énergétique** iront à la rencontre des ménages en situation de précarité énergétique pour leur proposer les aides et les programmes dispensés notamment par l'Anah.

## Développer la filière

La rénovation énergétique des bâtiments concerne directement ou indirectement **75 000 emplois à préserver ou à créer**. Plusieurs mesures ont déjà été mises en œuvre pour soutenir et développer ce secteur :

- **Signature d'un partenariat FeeBat**, qui permettra de former 11 000 personnes aux économies d'énergie en 2013 ;
- **Enrichissement et élargissement de la démarche « RGE » à de nouveaux professionnels (rebaptisée « Reconnu garant de l'environnement »)** : cette mention permet aux particuliers d'identifier plus facilement les entreprises, artisans et bureaux d'études bénéficiant d'une qualification professionnelle reconnue en matière de rénovation énergétique ;
- **Éco-conditionnalité des aides publiques** : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, les particuliers bénéficieront du crédit d'impôt développement durable (CIDD) et de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) uniquement s'ils font appel à des entreprises et artisans bénéficiant d'un signe de qualité reconnu « RGE ». Cette obligation stimulera la demande d'entreprises de qualité et incitera les professionnels à suivre une formation spécifique pour obtenir la qualification et monter en compétences. Ceux-ci se mobilisent massivement depuis l'annonce de cette entrée en vigueur en juin 2013.

## Une implication essentielle de l'ensemble des acteurs

---

Le **dispositif s'appuie au niveau national sur des partenariats** avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence nationale pour l'Information sur le logement (Anil) et le Commissariat général à l'Investissement et les associations de collectivités.

Il s'appuie également sur les **multiples démarches déjà mises en place par les territoires**. De nombreuses collectivités locales sont déjà très impliquées et mènent déjà des actions innovantes visant à déclencher un grand nombre de rénovations énergétiques, notamment dans le cadre d'un Agenda 21, d'un Plan climat énergie territorial (PCET), d'un Schéma régional climat air énergie (SRCAE) ou de programmes locaux de l'habitat (PLH).

# L'appel à projets sur les initiatives locales pour la rénovation énergétique

Dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ont lancé un appel à projets pour valoriser et soutenir les actions mises en œuvre par les collectivités locales en faveur de la rénovation énergétique des logements.

Cet engagement, parfois de longue date, de nombreuses collectivités – régions, départements, intercommunalités ou communes – dans des démarches proactives et innovantes pour inciter les ménages à entreprendre des travaux de rénovation énergétique et les accompagner dans leur démarche doit être salué. Il constitue un élément indispensable dans l'effort collectif qui est déployé pour la réussite du plan de rénovation énergétique de l'habitat et pour accélérer le rythme annuel auquel les logements sont rénovés.

Les collectivités se sont fortement mobilisées pour répondre à l'appel à projets, avec **85 dossiers de candidature** provenant de 22 régions du territoire national, métropolitain ou d'outre-mer.

## Le Palmarès 2013

---

**Dix collectivités locales** sont à l'honneur de ce premier « Palmarès des initiatives locales pour la rénovation énergétique ». Un grand prix et neuf prix thématiques récompensent des actions de nature diverse, qu'il s'agisse de sensibilisation et d'information du grand public, ou d'accompagnement concret pour le financement et la réalisation de travaux.

**Le grand prix du jury** est attribué à Brest Métropole Océane, pour son projet « Tinergie », guichet unique de la rénovation énergétique.

### Les cinq prix thématiques

- ▶ **Prix Identification** : Pays Ardèche Verte pour son projet « Habiter mieux en Ardèche Verte », programme d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique ;
- ▶ **Prix Sensibilisation** : communauté de communes du Pays des Herbiers pour son projet « Vers un habitat durable », dispositif de sensibilisation du grand public à l'importance de la rénovation énergétique ;
- ▶ **Prix Accompagnement** : Grenoble Alpes Métropole pour son projet « Mur Mur - Campagne Isolation », programme d'aide à la rénovation énergétique des copropriétés privées ;
- ▶ **Prix Outils financiers** : conseil régional d'Ile-de-France pour son projet « Énergies Posit'IF », dispositif de tiers financement innovant ;
- ▶ **Prix Mobilisation des professionnels** : association de communautés de communes Biovallée, pour son projet « DORÉMI », programme de regroupement d'artisans aux compétences complémentaires pour proposer des rénovations énergétiques plus performantes.

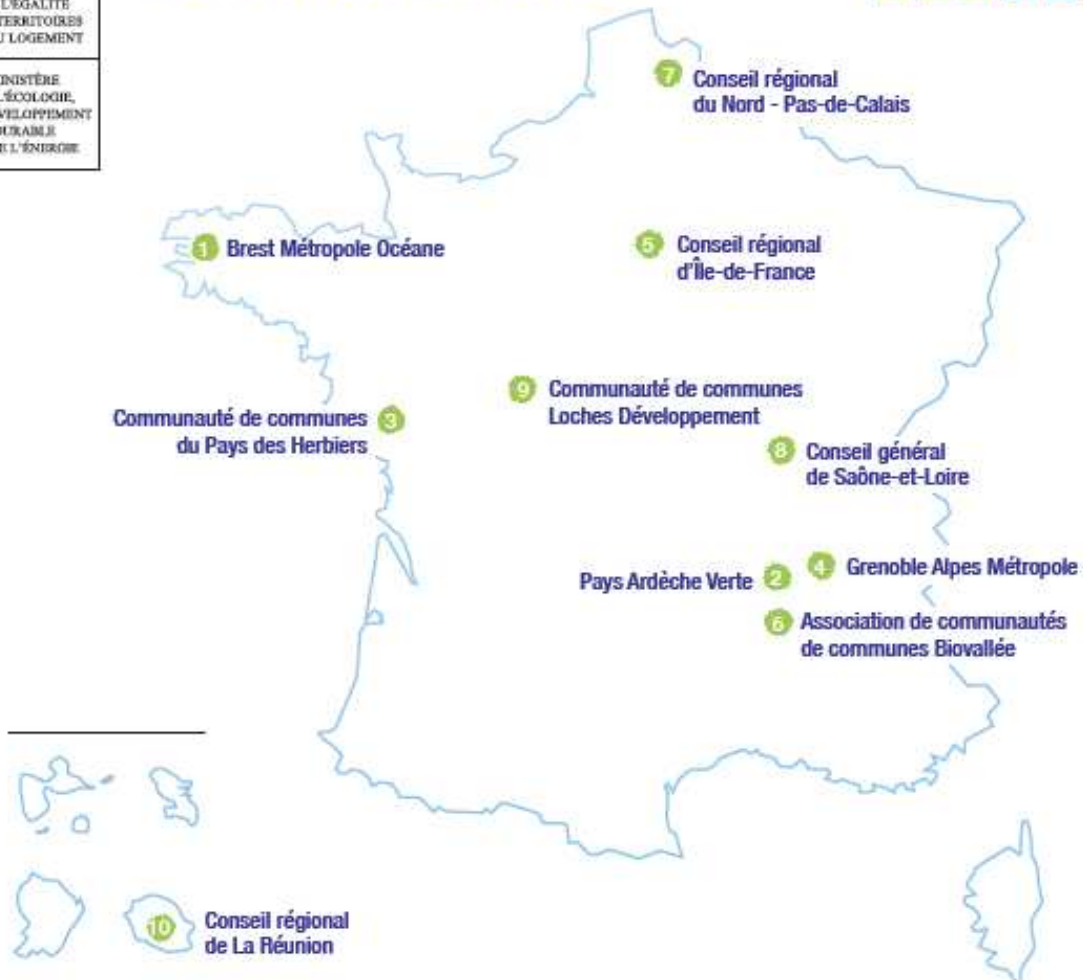
## Les quatre prix territoriaux

- ▶ **Prix Région** : conseil régional du Nord – Pas-de-Calais, pour son « Plan 100 000 logements », plan de réhabilitation énergétique du parc de logements anciens de la région ;
- ▶ **Prix Département** : conseil général de Saône-et-Loire pour sa « Politique de lutte contre la précarité énergétique » par la mise en place d'aides financières, notamment pour les plus démunis ;
- ▶ **Prix Grand territoire** : Brest Métropole Océane pour son projet « Tinergie », guichet unique de la rénovation énergétique ;
- ▶ **Prix Petit territoire** : communauté de communes Loches Développement, pour la mise en place d'une « filière locale d'éco-construction ».

**Une mention spéciale** a été attribuée au conseil régional de La Réunion, pour son « Dispositif de lutte contre la précarité énergétique », via une aide à l'équipement en chauffe-eau solaire des logements individuels et collectifs.

La démarche du palmarès engage également une mise en réseau plus globale, qui se concrétisera dès **2014 par le lancement du Club national « Promouvoir la rénovation énergétique » et de ses déclinaisons à l'échelle régionale**. Ce club aura pour objectifs de favoriser la diffusion de bonnes pratiques et de valoriser les actions engagées dans les différents territoires.

# La localisation des lauréats de l'appel à projets



- 1 > Brest Métropole Océane, « Tinerjie », Prix Grand territoire, Grand Prix du Jury.
- 2 > Pays Ardèche Verte, « Habiter mieux en Ardèche Verte », Prix Identification.
- 3 > Communauté de communes du Pays des Herbiers, « Vers un habitat durable », Prix Sensibilisation.
- 4 > Grenoble Alpes Métropole, « Mur Mur - Campagne Isolation », Prix Accompagnement.
- 5 > Conseil régional d'Île-de-France, « Energies Posit'IF », Prix Outils financiers.
- 6 > Association de communautés de communes Biovallée, « DORéMI », Prix Mobilisation des professionnels.
- 7 > Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, « Plan 100 000 logements », Prix Région.
- 8 > Conseil général de Saône-et-Loire, « Politique de lutte contre la précarité énergétique », Prix Département.
- 9 > Communauté de communes Loches Développement, « Filière d'éco-construction sur le territoire », Prix Petit territoire.
- 10 > Conseil régional de La Réunion, « Dispositif de lutte contre la précarité énergétique », Mention spéciale du jury.

**+ « Le plus » : la mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique**

**Le projet**

Tinerjie a été engagé en mars 2012 par Brest Métropole Océane et ses partenaires (Anah, Ademe, région Bretagne...) dans le cadre du plan climat énergie territorial (PCET) et du programme local de l'habitat (PLH) afin de dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire de l'agglomération. À travers la mise en place d'un guichet unique local, animé par l'agence de l'énergie, ce dispositif permet l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de travaux d'économies d'énergie. La mise en relation avec des professionnels locaux certifiés ainsi que l'utilisation d'outils financiers innovants comme les certificats d'économie d'énergie (CEE) ont permis à cette plate-forme d'atteindre des résultats prometteurs à la fois quantitativement et qualitativement.

**Contact**

Laurent BONNATERRE - Attaché de presse - [laurent.bonnaterre@mairie-brest.fr](mailto:laurent.bonnaterre@mairie-brest.fr)

**+ « Le plus » : une action de repérage des ménages en situation de précarité énergétique**

**Le projet**

Le programme d'intérêt général « Habiter mieux en Ardèche Verte » vise à accompagner la rénovation de 600 logements de propriétaires occupants ou bailleurs, éligibles aux aides de l'Anah, sur une durée de 5 ans (2012-2017). L'objectif est de lutter contre la précarité énergétique en menant des actions territoriales spécifiques d'information et de repérage des ménages, adaptées à un territoire rural très étendu.

L'ensemble des collectivités et les différents acteurs du territoire (élus locaux, travailleurs sociaux...) sont mobilisés et assurent le relais du dispositif afin d'accompagner les propriétaires vers les travaux les plus rentables. Un numéro unique a été créé et propose une assistance technique et administrative gratuite.

Par ailleurs, une démarche expérimentale « Optimisation énergétique et financière », menée avec Polénergie, est réalisée sur un échantillon de logements afin d'améliorer la performance thermique de ces logements à long terme en les amenant au niveau « BBC » et « BBC compatible » tout en s'assurant de la faisabilité financière pour le ménage. Le pays Ardèche Verte accompagne et promeut également l'auto-réhabilitation.

**Contact**

Guillaume BACCIOTTI - Chargé de mission cadre de vie et territoire durable - [territoiredurable@pays-ardeche-verte.fr](mailto:territoiredurable@pays-ardeche-verte.fr)



#### ✚ « Le plus » : de multiples actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants pour la rénovation énergétique

##### Le projet

La communauté de communes du Pays des Herbiers a pour objectif de sensibiliser les particuliers aux économies d'énergies, de les inciter à réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique dans les logements anciens et de les soutenir aussi bien techniquement que financièrement dans leurs projets de rénovation énergétique.

De nombreux moyens de sensibilisation ont été mis en œuvre, tels que des permanences dédiées à la rénovation énergétique ou une thermographie aérienne.

Ces dispositifs de sensibilisation et de soutien des ménages pour les travaux de rénovation sont particulièrement efficaces car près de 25 % des ménages sur le territoire en ont profité.

##### Contact

Delphine GUERIN - Attachée de presse - [communication@cc-paysdesherbiers.fr](mailto:communication@cc-paysdesherbiers.fr)

#### ✚ « Le plus » : un dispositif d'incitation à la rénovation énergétique des copropriétés privées

##### Le projet

Le dispositif « Mur Mur - Campagne Isolation » cible les copropriétés privées construites entre 1945 et 1975, situées sur le territoire de la métropole grenobloise. Son objectif est ambitieux : rénover 5 000 logements, soit 150 copropriétés.

La campagne s'appuie sur un mécanisme d'aides financières pour les travaux d'isolation par l'extérieur et sur un accompagnement des copropriétés tout au long de leur démarche. Lancé en 2010, ce projet précurseur repose sur les retours d'expérience de l'agglomération et l'ensemble des acteurs du territoire (copropriétaires et professionnels du bâtiment). Afin de suivre les avancées de ce dispositif, une mission de suivi et d'évaluation des consommations réelles après travaux est assurée par l'Agence locale de l'énergie et du climat.

##### Contact

Philippe BERTRAND - Chargé d'environnement - [philippe.bertrand@lametro.fr](mailto:philippe.bertrand@lametro.fr)

**✚ « Le plus » : un projet de création d'une société  
de tiers financement, précurseur en matière de financement innovant**

**Le projet**

En Ile-de-France, deux logements sur trois ont été construits avant les premières réglementations thermiques et 7 % des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. La société d'économie mixte « Energies Posit'IF », créée en 2013 par la région Ile-de-France avec ses partenaires, collectivités locales et institutions financières, a pour objectif de diminuer la vulnérabilité énergétique des Francilien(ne)s en développant une offre de rénovation énergétique pour les bâtiments d'habitation collectifs et en soutenant financièrement le développement de projets de production d'énergies renouvelables.

En réponse à l'augmentation des prix de l'énergie et pour accélérer le rythme de rénovation thermique du bâti existant, « Energies Posit'IF » propose aux copropriétés ou organismes de logement social un large champ de prestations dont un dispositif innovant de tiers financement. Celui-ci consiste à avancer tout ou partie de l'investissement nécessaire aux travaux de rénovation énergétique, ce qui permet d'envisager des rénovations plus ambitieuses en termes de performance énergétique. Le bénéficiaire rembourse par des versements réguliers tenant compte des économies d'énergie générées par les travaux.

**Contact**

Kamel KACIHI - Chargé de la représentation du Président - [kamel.kacihi@iledefrance.fr](mailto:kamel.kacihi@iledefrance.fr)



**Association de Communautés de communes Biovallée**  
**Prix Mobilisation des professionnels « DORÉMI »**

---

**✚ « Le plus » : une initiative pour la création et la professionnalisation  
de groupements d'artisans dans le domaine  
de la rénovation énergétique des maisons individuelles**

**Le projet**

DORÉMI (dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles) a pour objectif de constituer des groupements d'artisans aux compétences complémentaires, réunis autour d'un pilote et capables de proposer des rénovations énergétiques très performantes à prix maîtrisé. Il offre la possibilité aux professionnels de se regrouper et de se former à la réalisation de travaux de très haute performance énergétique grâce à la mise en œuvre de chantiers pilotes. Ce projet permet ainsi de développer l'offre de rénovation au niveau local et de simplifier l'accès des particuliers à des travaux de rénovation performante.

Il s'agit d'un outil innovant de formation-action qui mobilise à la fois les artisans et les particuliers et qui, par son caractère reproductible, permet la perspective d'un déploiement sur d'autres territoires.

**Contact**

Laurence ZANOUN - Attachée de presse - [laurez30@orange.fr](mailto:laurez30@orange.fr)

**+ « Le plus » : un plan régional de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens**

**Le projet**

Ce plan vise une rénovation thermique de 100 000 logements anciens d'ici à 2015. Le dispositif permet d'accompagner les particuliers sur l'ensemble des travaux de rénovation énergétique, du financement à la mise en relation avec des professionnels qualifiés. Mobilisant l'ensemble des ressources présentes sur le territoire, le « Plan 100 000 logements » s'appuie sur une grande diversité de partenariats régionaux.

Sur le plan financier, des solutions innovantes sont mises en place avec notamment la création de systèmes de micro-crédits. En 2015, la région devrait s'engager dans la création d'un opérateur régional de tiers financement pour permettre la montée en puissance du nombre de réhabilitations. Le développement de la filière éco-matériaux permettra également la qualification de l'ensemble de la filière de l'éco-réhabilitation.

Par ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la région pour repérer les acteurs intéressés par une démarche partenariale de co-élaboration d'un dispositif de garantie de qualité de travaux et de performances environnementales.

**Contact**

Peggy COLETTE - Attachée de presse - [peggy.collette@nordpasdecals.fr](mailto:peggy.collette@nordpasdecals.fr)

**+ « Le plus » : des actions de lutte contre la précarité énergétique adaptées au contexte local et complémentaires aux dispositifs nationaux, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire**

**Le projet**

La politique de lutte contre la précarité énergétique du Département a pour objectif d'accompagner et de soutenir les ménages dans leur projet de rénovation de leur logement, que leur revenu soit en-dessous ou au-dessus des plafonds fixés par l'Anah.

Des subventions complémentaires aux aides nationales sont proposées et un accompagnement technique et social est renforcé pour les publics fragiles. L'adaptation au contexte et à la population du département ainsi que la mise en réseau des acteurs sur le territoire sont les points clés des dispositifs mis en place.

**Contact**

Olivier GUILLEMIN - Directeur de cabinet - [o.guillemine@c71.fr](mailto:o.guillemine@c71.fr)



## Communauté de communes Loches Développement

### Prix Petit territoire « Mise en place d'une filière d'éco-construction »

#### ✚ « Le plus » : la mise en place d'une filière d'éco-construction mobilisant ressources locales et emplois locaux

##### Le projet

La Communauté de communes de Loches Développement s'est engagée dans la structuration d'une filière locale d'éco-construction. Le projet, qui mobilise entreprises agricoles et entreprises du bâtiment, se structure autour de la conception et la fabrication d'agro-matériaux locaux, l'accompagnement des entreprises du bâtiment pour faire évoluer les méthodes de réhabilitation dans le respect des particularités constructives locales, ainsi que l'amélioration des bâtis publics et privés du territoire, en construction comme en rénovation.

La constitution d'un pôle Eco-Construction – Agro-matériaux participera à la création d'emplois non délocalisables grâce à la formation et à l'insertion de personnes en difficulté.

Loches Développement anime également un Programme d'Intérêt Général et complète les subventions de l'Anah auprès des ménages les plus modestes.

##### Contact

Julien BONSENS - Responsable développement économique -  
[julien.bonsens@lochesdeveloppement.com](mailto:julien.bonsens@lochesdeveloppement.com)



## Conseil régional de La Réunion

### Mention spéciale du jury « Dispositif de lutte contre la précarité énergétique »

#### ✚ « Le plus » : l'engagement de la collectivité et de ses partenaires dans la lutte contre la précarité énergétique via une aide à l'équipement en chauffe-eau solaire des logements individuels et collectifs

##### Le projet

Le climat tropical de La Réunion et la présence de micro-climats induisent des problématiques spécifiques sur les besoins en isolation, refroidissement, eau chaude sanitaire ou chauffage.

Pour réduire la consommation en électricité des logements, le Conseil régional de La Réunion a engagé, dans son plan de lutte contre la précarité énergétique, deux programmes : l'un destiné aux logements individuels, projet E.Co.Solidaire et l'autre pour le logement collectif social, en soutenant l'installation de chauffe-eau solaire.

Le projet E.Co.Solidaire repère, sensibilise et accompagne les ménages en situation de précarité financière : des visites à domicile et des diagnostics permettent de mesurer l'impact de l'installation de chauffe-eau solaire et de la sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique. Le projet mobilise les entreprises par un appel à propositions pour garantir le coût et la qualité des installations. La région soutient financièrement les bailleurs sociaux pour l'installation de chauffe-eau solaire.

##### Contact

Jean-Claude FUTHAZAR - DGA, chargé du développement durable - [jean-claude.futhazar@cr-region.fr](mailto:jean-claude.futhazar@cr-region.fr)

## Liste de l'ensemble des candidats (par région)

---

### Alsace

- Conseil Général du Bas-Rhin
- Mulhouse Alsace Agglomération
- Parc Naturel régional des Vosges du Nord

### Aquitaine

- Conseil Général de la Dordogne
- Communauté d'agglomération Pau Pyrénées
- Val de Garonne Agglomération
- Communauté d'agglomération du Libournais
- Syndicat mixte Interterritorial du Pays du Haut Entre deux Mers (SIPHEM)
- Ville de Bayonne
- Ville de Bordeaux

### Auvergne

- Conseil Général de l'Allier

### Basse Normandie

- Région Basse Normandie
- Pays d'Alençon
- Parc Naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- Ville de Caen

### Bourgogne

- Conseil général de Saône-et-Loire
- Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
- Communauté d'agglomération du Grand Dijon
- Communauté de communes de l'Autunois
- Communauté de communes entre Somme et Loire

### Bretagne

- Brest Métropole Océane
- CA Lannion-Tregor
- Lorient Agglomération

- Vannes Agglo
- Pays de Fougères
- Pays de Pontivy
- Pays de Saint-Brieuc
- CIDERAL – Communauté de communes de Loudéac

### Centre

- Communauté d'agglomération de Castelroussine
- Communauté de communes Loches Développement
- Ville de Prévéranges

### Corse

- Collectivité Territoriale de Corse
- Communauté d'Agglomération du pays d'Ajaccio
- Communauté d'Agglomération du pays d'Ajaccio 2

### Franche-Comté

- Conseil Régional de Franche-Comté
- Conseil Général du Jura

### Haute Normandie

- Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise
- Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA)
- Communauté de communes Caux Vallée de Seine

### Ile-de-France

- Conseil Régional de l'Île-de-France
- Communauté d'agglomération Marne et Chantierine
- Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart

- Ville de Paris
- Ville de Puteaux
- Rueil-Malmaison

## La Réunion

- Conseil Régional de la Réunion

## Languedoc-Roussillon

- Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)
- Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée

## Limousin

- Conseil Général de la Creuse
- Communauté d'agglomération de Brive
- Communauté de Commune de Ventadour

## Lorraine

- Communauté urbaine & humaine Grand Nancy
- Maison de l'Emploi de la Déodatie
- Communauté de Communes du Pays de Commercy

## Midi-Pyrénées

- Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- Conseil Général du Tarn
- Pays de l'Albigeois et des Bastides
- Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
- Communauté de communes Cere et Dordogne
- Communauté de Communes Tarn & Dadou
- Ville de Lannemezan

## Nord-Pas-de-Calais

- Conseil Régional du Nord Pas de Calais
- Communauté urbaine Lille Métropole
- CAP Calaisis – Terre d'Opale
- Pays de la Lys Romane

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Conseil Régional PACA
- Conseil Général du Vaucluse
- Communauté du Pays d'Aix
- Ville de Cannes
- Ville de Lambesc

## Pays de la Loire

- Nantes Métropole
- Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et Estuaire
- Communauté de Communes du Pays des Herbiers

## Picardie

- Conseil Général de l'Aisne

## Poitou-Charentes

- Syndicat Mixte du Pays Mellois

## Rhône-Alpes

- Annemasse Agglo
- Saint-Etienne Métropole
- Grenoble Alpes Métropole
- Valence Agglo Sud Rhône
- Pays Ardèche Verte
- Association de communautés de communes Biovallée
- Communauté de communes Les Hauts du Lyonnais
- Ville d'Annecy
- Ville de Villeurbanne